

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt trois, le vingt et un décembre, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 rue Neuve, sur la convocation qui lui a été adressée le neuf décembre deux mil vingt trois, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Nicolas SIEGLER, Président.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	61
Nombre de votes	74

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 61

ABANCOURT : Mme Françoise LAINE - AUBENCHEUL-AU-BAC : M. Michel PRETTRE - BANTEUX : Mme Bernadette GODET - BANTIGNY : M. Yves MARECAILLE - BANTOUZELLE : Mme Sylviane MAUR - BLECOURT : M. Jean-Paul BASSELET - CAGNONCLES : M. Bruno LEFEBVRE - CAMBRAI : Mme Martine BILBAUT, Mme Claire BURLET, Mme Amélia CAFEDE, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Sylvie LABADENS, M. Gérard LAURENT, M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Stéphane MAURICE, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Sylvain TRANOY, M. Benoit VAILLANT, M. François-Xavier VILLAIN, M. Laurent WIART, Mme Virginie WIART - CREVECOEUR-SUR-ESCAUT : M. Gilbert DRAIN - CUVILLERS : M. Jacky LAURENT - DOIGNIES : M. Pascal MOMPACH - ESCAUDOEUVRES : Mme Agnès BILBAUT, M. Thierry BOUTEMAN - ESNES : M. Olivier GOBERT - ESTRUN : M. Jean-Luc FASCIAUX - ESWARS : M. Francis REGNAULT - FLESQUIERES : M. Billy JOURNET - FONTAINE-NOTRE-DAME : M. Bruno IVANEC - FRESSIES : Mme Marie-Danièle CHEVALIER - GOUZEAUCOURT : M. Jacques RICHARD - HEM-LENGLET : Mme Yvette BLANCHARD - HONNECOURT-SUR-ESCAUT : M. Sébastien LOYEZ (maire par intérim) - IWUY : M. Pascal GUSTIN, M. Daniel POTEAU - LES-RUES-DES-VIGNES : M. Marc LANGLAIS - LESDAIN : Mme Geneviève GAUTIER - MARCOING : M. Jean-Claude GUINET - MASNIERES : M. Francis NOBLECOURT, Mme Christelle COUTANT - MOEUVRES : M. Gérard SETAN - NEUVILLE-SAINT-REMY : M. Jean-Pierre COUVENT, Mme Martine LABALETTE - NIERGNIES : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - NOYELLES SUR ESCAUT : M. Philippe LOYEZ - RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE : Mme Maryvone RINGEVAL - RUMILLY-EN-CAMBRESIS : M. Jean-FICHAUX - SAILLY-LEZ-CAMBRAI : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - SANCOURT : M. Claude LECLERCQ - SERANVILLERS-FORENVILLE : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD - THUN-L'EVEQUE : M. Jacques DENOYELLE - THUN-SAINT-MARTIN : Mme Marie-Claude URBAIN - VILLERS-GUISLAIN : M. Gérard ALLART - VILLERS-PLOUICH : M. Pascal BRUNIAUX - WAMBAIX : M. Romain MANESSE.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, avant donné procuration : 10

BOURSIES : M. Slimane RAHEM, titulaire qui donne procuration à M. Pascal MOMPACH, titulaire - CAMBRAI : M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, titulaire qui donne procuration à Mme Sylvie LABADENS, titulaire, Mme Martine DESMOULIN, titulaire qui donne procuration à M. Stéphane MAURICE, titulaire, Mme Dominique GAILLARD, titulaire qui donne procuration à M. Nicolas SIEGLER, titulaire, M. Nicolas SIMEON, titulaire qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, titulaire, M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire, qui donne procuration à Mme Virginie WIART - NEUVILLE-SAINT-REMY : M. Christian DUMONT, titulaire qui donne procuration à M. Jean-Pierre COUVENT, titulaire - RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE : M. Bernard DE NARDA, titulaire qui donne procuration à M. Francis NOBLECOURT, titulaire - RIBECOURT-LA-TOUR : Mme Christelle MARQUES, titulaire qui donne procuration à Mme Marjorie GOSSELET, titulaire - VILLERS-EN-CAUCHIES : M. Pascal DUEZ, titulaire qui donne procuration à Mme Yvette BLANCHARD, titulaire.

Suites :

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, avant donné suppléance : 3

HAYNECOURT : M. Bernard HUREZ, titulaire qui donne suppléance à M. Guillaume BOHAVZ, suppléant - RAMILLIES : M. Olivier DELSAUX, titulaire qui donne suppléance à M. Bernard DEBUT, suppléant - RIEUX-EN-CAMBRESIS : M. Michel MOUSSI, titulaire qui donne suppléance à Mme Thérèse MAIRESSE, suppléante.

Nombre de conseillers communautaires absents : 18

ANNEUX : M. Thierry LEVEQUE - AWOINGT : M. Eddy DHERBECOURT - CAMBRAI : Mme Jeannie BERTELOOT, Mme Aline CHATELAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. Brahim MOAMMIN, M. Christophe SIMPERE, M. François WIART - CANTAING-SUR-ESCAUT : M. Éric PARENT - CAUROIR : M. Benoît DHORDAIN - ESCAUDOEUVRES : M. José DE SOUSA - GONNELIEU : Mme Karine MORELLE - IWUY : Mme Emilie DUPUIS - NAVES : M. Jean-Pierre DHORME - PAILLENCOURT : M. Fabrice LEFEBVRE - PROVILLE : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES - TILLOY-LEZ-CAMBRAI : Mme Sonia LANCEL.

Secrétaire de séance : M. Benoit VAILLANT.

D20231202 : DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE TILLOY-LEZ-CAMBRAI - BILAN DE LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

D20231202 : DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE TILLOY-LEZ CAMBRAI- BILAN DE LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

Rapporteur : M. SIEGLER
Président

Monsieur le Président rappelle que la Communauté, au titre de sa compétence en matière de développement économique sur son territoire, a lancé une procédure de déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU de la commune de Tilloy-Lez-Cambrai en vue de l'extension et du redéploiement de l'entreprise Desenfans, sur la commune de Tilloy-Lez-Cambrai.

Monsieur le Président précise que suite à la saisie de la MRAE, la CAC a dû lancer une étude environnementale de la parcelle, qui entraîne la mise en œuvre d'une concertation obligatoire et dont les modalités ont été fixées par délibération, conformément à l'article L. 103-3 du code de l'urbanisme, lors du conseil du 6 juillet dernier.

Les modalités retenues doivent permettre l'information et la participation du public, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet.

La concertation a débuté le 6 juillet 2023 et s'est terminée le 30 novembre 2023.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants, et R.153-16 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 octobre 2022 décidant la prescription de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la Commune de TILLOY LEZ CAMBRAI afin de permettre l'implantation de l'entreprise DESENFANS sur la zone 1 AUc en vue de l'extension de son activité ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 06 juillet 2023 définissant les modalités de la concertation avec le public ;

Cette concertation étant arrivée à son terme, il convient d'en tirer le bilan avant d'engager la suite de la procédure, conformément à l'article L. 103-6 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Président présente le bilan de la concertation avec le public dont les modalités suivantes ont été déployées :

- la diffusion dans la Voix du Nord du 28 juillet 2023 d'un encart presse informant de la prise de délibération relative à la mise en place de la concertation du public et de ses modalités,
- la mise à disposition, sur support papier, d'un dossier d'informations sur la procédure concernant la déclaration de projet en vue de la mise en compatibilité du PLU (comportant notamment une notice de présentation du projet ainsi que l'étude entrée de ville), au siège de la Communauté d'Agglomération de Cambrai (14 rue Neuve à Cambrai) et en mairie de

Tilloy lez Cambrai (65 rue Jean Lebas), aux jours et heures habituels d'ouverture,
- la mise à disposition, sur support papier, d'un registre destiné à recueillir les observations du public, au siège de la Communauté d'Agglomération de Cambrai et en mairie de Tilloy Lez Cambrai, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- la mise en place d'une adresse de messagerie dédiée,
- la sensibilisation du public tout au long de la procédure a été faite via l'installation d'un panneau d'information sur la procédure, au siège de la Communauté d'Agglomération de Cambrai et en mairie de Tilloy lez Cambrai, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ainsi que par la mise en place d'une information sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Cambrai sous forme d'une actualité en page d'accueil.

CONSIDERANT que les modalités de la concertation ont été strictement respectées et qu'aucune remarque n'a été formulée ;

CONSIDERANT que la réunion d'examen conjoint des partenaires publics associés a eu lieu le 19 décembre 2023 et que la poursuite de la procédure peut être engagée avec l'organisation d'une enquête publique, conformément aux articles L153-54 et 55 du code de l'urbanisme ;

A l'unanimité, le conseil communautaire a décidé :

- d'approuver que la concertation s'est déroulée selon les modalités définies par la délibération du 6 juillet 2023 et que le bilan de la concertation avec le public est favorable,
- d'autoriser Monsieur le Président à demander au Préfet du Nord l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration de projet et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Tilloy-lez-Cambrai.

Fait et délibéré en séance

les jour, mois et an -susdits,

Suivent les signatures.....

Pour extrait conforme

Le Président,



Nicolas SIEGLER

Publié le 29.DEC.2023

Certifié exécutoire le 29/DEC/2023